

# Une rallonge pour le Tribunal cantonal

**Justice** ► Des crédits additionnels sont sollicités pour un chantier plus cher que prévu.

L'extension du Tribunal cantonal vaudois à Lausanne coûtera plus cher que prévu. Le Conseil d'Etat sollicite auprès du Grand Conseil deux crédits additionnels d'un montant total de 2,1 millions de francs.

Le premier crédit (1,4 million) doit permettre de traiter des terres polluées aux dioxines et furanes sur la parcelle du Tribunal cantonal. Une pollution qui avait été dé-

tectée en 2021 dans les sols de la capitale vaudoise, dont ceux de l'Hermitage où se trouve le tribunal.

## 2,1 millions

Le montant total des deux crédits supplémentaires demandés

«Le traitement spécial des sols pollués engendre des surcoûts inédits et imprévisibles que les budgets octroyés

ne permettent pas d'absorber», a expliqué jeudi le Conseil d'Etat pour justifier ce nouveau crédit.

**Parallèlement**, le gouvernement demande un autre crédit additionnel de 701 000 francs pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la sécurisation du site.

Le Conseil d'Etat explique que l'extension du Tribunal cantonal n'avait pas encore englobé dans son développement la question de la sûreté, une étude étant en cours pour élaborer un concept commun à l'ensemble des sites de l'Ordre judiciaire vaudois.

Le gouvernement relève qu'il ne peut pas détailler ce concept de sécurité «pour des raisons de confidentialité». Il indique néanmoins qu'il a été élaboré en tenant compte de diverses menaces, de l'intrusion à l'agression en passant par la prise d'otages ou la fuite de détenus.

Le chantier du Tribunal cantonal a officiellement démarré en avril 2022. Les autorités parlaient alors d'une réalisation estimée à 30,2 millions de francs, dont 6,7 millions liés au Plan climat. La fin du chantier est prévue pour 2025. **ATS**

# Jeux vidéo récompensés

**Numerik Games** ► L'Etat de Vaud a décidé de soutenir financièrement deux nouveaux jeux vidéo développés dans le canton. *Beyond the Chasm*, un jeu d'action-aventure de l'entreprise Monkey Factory, et *Looking for Imago*, un jeu de plateforme 2D du studio Adolio Games, reçoivent respectivement des soutiens de 20 000 et de 15 000 francs.

Ces montants leur sont attribués «pour franchir de nouvelles étapes de travail», a indiqué jeudi l'Etat de Vaud dans un communiqué. Il ajoute que les deux lauréats «se sont clairement distingués parmi les dos-

siers transmis au jury», présidé par Veronica Tracchia, la responsable de l'unité Création et diffusion au Service des affaires culturelles.

C'est la cinquième fois que le canton lançait un appel à projets en faveur de la création de jeux vidéo.

**Les vainqueurs 2023** ont été officiellement célébrés jeudi lors de la cérémonie d'ouverture du Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains. Dix des treize jeux primés depuis le lancement du dispositif en 2019 peuvent être testés durant cette manifestation. **ATS**

Durant les vacances, l'accueil de jour des enfants handicapés et scolarisés n'est plus financé par l'Etat

# Le soutien parascolaire rabeté

ACHILLE KARANGWA

**Ecoles** ► C'est une rentrée sous le signe de la stupéfaction pour les parents d'enfants handicapés. Dès cette nouvelle année, le canton ne financera plus, en période de vacances, le personnel d'accompagnement des enfants à «besoins particuliers» scolarisés. Les réseaux d'accueil de jour déplorent une décision communiquée cet été et effective dès ce mois d'août, ainsi que ses impacts sur l'inclusion.

En date du 19 juin dernier, le conseiller d'Etat en charge du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), le PLR Frédéric Borloz, annonçait aux réseaux comme aux communes que la prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs de jour sera réduite. Jusque-là, celle-ci était accordée «sans distinction entre la période scolaire et les vacances», rappelait la missive.

## Pas d'obligation

Une distinction qui existera désormais, car le cadre légal n'oblige pas au canton d'assurer cette prestation lorsqu'il n'y a pas classe. Elle est destinée à «garantir la journée continue de l'écolier», rappelait encore Frédéric Borloz. Le canton précisait en ce sens que la loi sur la pédagogie spécialisée ne prévoyait pas de «mesures auxiliaires d'accompagnement durant les vacances».

## «Rien que pour le réseau de Vevey, 7 élèves sont concernés»

Laurie Willommet

Une lecture stricte du cadre légal qui a fait bondir le terrain concerné. «C'est une décision unilatérale, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation et prend tous les acteurs de court» car annoncée deux mois avant la rentrée, dénonce Laurie Willommet, présidente de la Fédération des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAJE).

Dans un courrier du 14 juillet, celle-ci regrettait un «recul



Les enfants à «besoins particuliers» ne sont plus certains de trouver un accompagnement lors des vacances. KEYSTONE-PHOTO PRÉTEXTE

qui risquait «d'engendrer certaines difficultés financières au sein des ménages». Déplorant une décision qui tombe mal alors que «l'inclusion est toujours plus chronophage pour un personnel éducatif déjà fortement mis sous pression», la FRAJE sollicite une rencontre avec le canton.

## «Une contradiction»

Pour Fabienne Segu, secrétaire générale de Forum Handicap Vaud, le DEF ne «comprend pas que l'inclusion se fait aussi sur le temps des loisirs et des vacances, et que cette prestation est aussi un soutien pour les familles et les proches aidants». Laurie Willommet ajoute que c'est «une contradiction» avec le désir affiché par Frédéric Borloz de développer l'inclusion. Et une décision qui pourrait toucher un nombre élevé d'enfants et familles.

«Ne serait-ce que pour le réseau de Vevey, où je suis municipale, 7 élèves sont concernés et le canton compte une trentaine de réseaux d'accueil de jour», précise-t-elle. Des coûts à compenser qui pourraient se chiffrer en dizaines de milliers de francs pour les réseaux ou les communes, estime l'édile socialiste.

Son camarade et chef de groupe au Grand Conseil Jean Tschopp a pour sa part déposé mardi une interpellation intitulée «Les prochaines vacances s'annoncent compliquées pour les enfants en situation de handicap». Contacté, le député rappelle le poids d'une telle décision pour les parents, «qui ne disposent que de 4 à 5 semaines de vacances au travail, alors que les vacances scolaires s'étalent sur 14 semaines».

En plein débat sur une école à visée inclusive réajustée par

Frédéric Borloz, Jean Tschopp y voit également une contradiction: «Annoncer des moyens supplémentaires pour l'école inclusive n'a pas de sens, si dans le même temps le Conseil d'Etat coupe des financements pour l'accueil parascolaire des enfants en situation de handicap en mettant les réseaux d'accueil et les professionnels devant le fait accompli.»

## Des offres très différentes

Le DEF, lui, précise que «cette décision concerne uniquement l'aide à l'intégration au sein des structures d'accueil de jour, pendant les vacances scolaires, pour les enfants en âge de scolarité obligatoire ayant des besoins particuliers, et qu'elle ne touche pas du tout le préscolaire, ni les mesures scolaires à visée inclusive.»

Combien d'enfants seront concernés? Le canton, contac-

té mercredi, n'était hier pas en mesure de répondre précisément. Son directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, Cédric Blanc, ajoute que «d'un élève à l'autre, les besoins diffèrent ainsi que les offres des lieux d'accueil, qui peuvent être fort différentes, voire inexistantes durant les vacances. Il n'y a d'ailleurs déjà pas une offre uniforme à ce niveau-là, et couvrant la totalité des vacances scolaires».

Pour une période touchée allant d'entre quelques jours et l'entier des vacances scolaires, il estime toutefois à «environ 30% la part des élèves à besoins particuliers qui devraient être concernés par une mesure de ce type». Le parascolaire durant les vacances n'entrant pas dans le mandat légal de l'Etat, cette nouvelle application «doit permettre d'assurer une équité de

traitement et de se concentrer sur les prestations qui entrent dans sa mission», complète encore Cédric Blanc.

## Qui palliera ce soutien?

Qui paiera la facture d'une compensation de ce déficit de financement par le canton? Pour Laurie Willommet, «cela dépendra de chaque réseau, selon ses moyens, et de l'engagement financier des différentes communes. Avec le risque que ces prestations ne soient simplement plus mises à disposition des enfants qui en ont besoin».

Une couverture qui sera donc plus inégale, subodore Fabienne Segu, «alors que cela ne devait pas coûter grand-chose pour le canton, là où ce sera désormais impossible à financer pour certaines petites communes». Les discussions sont d'ores et déjà engagées en vue des prochaines vacances d'automne. **I**